

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

C O M M U N E D E C O R N E I L L A - D E L - V E R C O L

Arrêté portant permis de stationnement (travaux)
N° T63/2025

Le Maire de la ville de Corneilla-del-Vercol

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise TP 66, titulaire du marché public : « Rénovation, extension et mise en accessibilité PMR de la Salle des Fêtes » lot 14 VRD, qui dans le cadre du marché, doit intervenir devant la salle des fêtes en occupant temporairement le domaine public **8 Place de la République** ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1 – Du 02 juin 2025, 8h00 au 27 juin 2025, 18h00, l'entreprise TP 66 est autorisée à procéder aux travaux de VRD, au niveau du 8 Place de la République.

Article 2 - Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : interdiction de stationnement sur toute l'emprise du chantier des 2 côtés de la voie au niveau du 8 Place de la République ;
- sécurité : l'accès aux piétons est interdit sur le trottoir devant la salle des fêtes.

Article 3 - La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ELNE et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'entreprise TP 66.

Fait à CORNEILLA DEL VERCOL, le 27 mai 2025


Le Maire,

Christophe MANAS